



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018 À 18H00**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le treize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

**Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Madame Isabelle PALAZZOLLI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI,, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI

**Absents avec procuration**

Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Madame Christiane FROUTE  
Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Madame Marie ADAMO-BRONSONE  
Madame Gisèle AMEDEO donne procuration à Madame Catherine BARRAJA  
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME  
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Madame Monique LAUGIER  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

**Absents excusés :**

- Monsieur Cédric CIRASA  
- Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

**1/OBJET : DON D'UN TABLEAU À L'ASSOCIATION ADRIEN**

**Monsieur le Maire expose à ses collègues**

L'association ADRIEN a été créée en 2005 pour venir en aide aux enfants malades souffrant de pathologies lourdes.

Cette association, en lien avec le CHU de Nice, se rend régulièrement dans le service des enfants malades, notamment de l'hôpital l'Archet.

Afin de soutenir son action et l'organisation d'évènements lui permettant d'améliorer le quotidien des enfants atteints de maladies graves,

AR PREFECTURE

006-210601597-20180919-01\_19\_09\_2018-DE  
Regu le 25/09/2018

Il leur propose:

- De décider le don à l'association ADRIEN, d'un tableau de l'artiste DECROIX : intitulé « Villefranche œuvre du temps » (Barque à Villefranche) ; Cette huile sur toile de 1985, de 55cm x35cm, fait partie du fonds muséal municipal,
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette donation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**  
**ADOpte**

Le Maire,



Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives